



Échos de Villemoiron Cranev Surançon

MAI-JUIN 2017

Permanences : mardis et jeudis de 14h à 18h

vendredi de 14h à 16h. Tél : 03 25 46 67 91

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre

M. le Maire, Roland FRELIN - 06 31 47 09 75

« Lorsque l'hirondelle rase le sol, ne sortez pas les parasols »

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mai 2017

MARCHÉ DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX RUE DU CHÊNE

Le conseil municipal :

- étudie le plan projet, ainsi que l'estimation des travaux fournie par C3i (maître d'œuvre),
- accepte le devis de maîtrise d'œuvre de C3i et charge Mr le Maire de signer ce document,
- adopte le plan d'aménagement fourni par le maître d'œuvre, ainsi que l'estimation et valide la phase PRO,
- sollicite une subvention au titre de la construction de bordures de trottoirs, caniveaux et assainissement pluvial en agglomération sur route départementale auprès du Conseil départemental de l'Aube (10),
- demande au maître d'œuvre C3i de réaliser dans ses missions les dossiers de subventions et notamment le dossier du Conseil Départemental de l'Aube,
- autorise le lancement de la consultation des entreprises,
- autorise le Maire à signer le marché dans le respect des estimations fournies,

- donne pouvoir au Maire de signer les différents documents administratifs liés au chantier dans le cadre du respect de la loi (ordre de service, prix nouveaux ...)
- décide d'inscrire au budget primitif ou par décisions modificatives les crédits correspondants,

MISSION SPS pour travaux rue du chêne

Le Conseil après avoir étudié les différentes propositions, décide à l'unanimité de confier la mission SPS à la société SOCOTEC, pour un montant de 960 € HT. Il charge Mr le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Dans la précédente délibération concernant les indemnités des Maire et Adjointes, il était précisé que ces indemnités étaient définies en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique : IB 1015

Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération d'ordre général et de ne pas faire référence à l'indice précité.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, précise que les indemnités de fonction des élus sont calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique et maintient le taux de l'indemnité du Maire à 17 % et des Adjointes à 6.6 %.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire informe le conseil municipal que, lors de l'assemblée du 2 Mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays

d'Othe a validé la modification des statuts. Ces nouveaux statuts doivent impérativement faire l'objet d'une délibération de chacun des conseils municipaux de la CDC PO.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de nouveaux statuts.

Les principales modifications dans le contenu des statuts sont l'introduction de la compétence « création et gestion des maisons de service public » et la suppression de la compétence « zones de développement éolien ».

Le conseil valide à l'unanimité le projet de statuts tel que présenté par le Président.

EMPLOYÉ COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au conseil la situation actuelle : Mr Drouilly en CAE sur la commune depuis 5 ans est arrivé en fin de contrat le 14 Mai 2017. Nous ne pourrions plus le recruter en tant que CAE car pour l'instant il n'est plus éligible à ce type de contrat aidé.

La commune étudie toutes les solutions légales afin de pouvoir le garder, mais il risque de ne plus être éligible pendant 6 mois ou peut être même 1 an !

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer un CDD de maximum 5 mois (compte tenu du coût financier) avec Mr Jean-Luc DROUILLY si aucune autre solution ne peut être trouvée dans l'immédiat.

CENTRE AÉRÉ

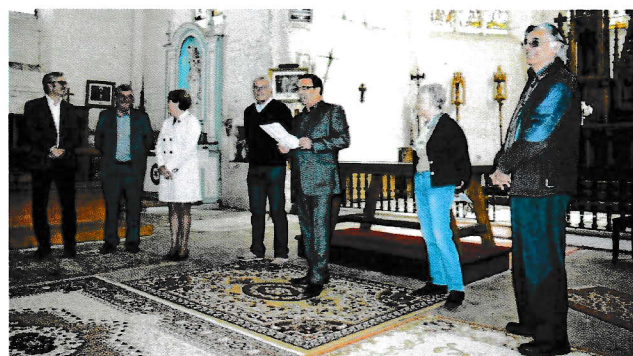
Le conseil municipal décide de reconduire à l'unanimité la participation de 50 % sur la somme restant à la charge des familles, une fois les bons CAF déduits. Ceci pour le mois de juillet uniquement. Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention avec la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis.

ARPA

Le conseil décide à l'unanimité d'encaisser le chèque de l'ARPA d'un montant de 2000 € pour l'opération de réfection des bâtons de procession.

RÉTROSPECTIVE des semaines précédentes :

LES BÂTONS DE PROCESSION (suite et FIN)



Le samedi 13 mai, en présence des Conseillers départementaux, du président de la SPV, du prêtre, de la présidente de l'ARPA et de quelques maires des communes alentours, le maire, Roland Frelin a remercié les habitants et le président de l'association, les donateurs qui ont participé par leurs dons à la restauration de ces 4 bâtons de procession. Un chèque de 2 000€ de la part de l'ARPA a été remis à Monsieur le maire. Tout le monde s'est ensuite rassemblé dans la salle des fêtes pour le verre de l'amitié.

LA FÊTE DES VOISINS.



Sous un temps incertain, les habitants du village sont venus nombreux fêter la convivialité lors de la fête des voisins. Après une sangria offerte par le comité des fêtes, les voisins ont partagé un repas fastueux composé des plats apportés par chacun d'eux. L'ambiance festive et joyeuse de la soirée s'est montrée le reflet de l'ambiance de notre village où il fait bon vivre !

Laurine

VOYAGE DE FIN D'ANNÉE



Le samedi 3 juin, un bus de villemoironniers a quitté la commune en direction du parc d'attractions de Nigloland. L'ambiance était au rendez-vous et le temps s'est maintenu une grande partie de la journée pour permettre aux petits et aux grands enfants de profiter du parc. Le voyage du village a rencontré un franc succès cette année, et pour remercier les 53 participants d'être venus, le comité des fêtes a offert un porte-clés souvenir à tous les enfants présents.

Laurine

ÉCONOMISONS L'EAU !

Juin s'est avéré plutôt avare en eau. Juillet, août seront sûrement de même. De toute façon les nappes phréatiques sont basses. Il est donc essentiel de préserver, économiser un bien sans lequel chacun risque de souffrir.

Mieux vaut prévenir que guérir et soyons responsables.

JEAN-LUC

Villemoiron a retrouvé un aspect plus soigné grâce au maintien pendant quelques mois de Jean-Luc Drouilly comme employé communal. Espaces verts bien entretenus, potées fleuries rendent le village plus coquet.

LE REPAS « INTERGÉNÉRATIONS »

Samedi 24 juin, une cinquantaine de villemoironniers se sont retrouvés pour le repas « intergénération » à la salle des fêtes aux tables décorées par Yvette et Arlette Marais ; le menu était préparé par le restaurateur « des Tilleuls » à Pâlis. L'ambiance fut donnée par les musiques et chansons sélectionnées par Bruno Casal et cha-

cun a pu se dégourdir les jambes dans la bonne humeur.

LE VIDE-GRENIERS

Dimanche 25 juin était une journée animée dans notre village. Dès 5h du matin, plus de 40 exposants sont venus installer leurs stands sur le vide-greniers organisé par le comité des fêtes. Les badauds ont profité d'une température clémente pour chiner à Villemoiron. Le comité des fêtes remercie de tout cœur les bénévoles qui ont apporté leur aide pour tout installer la veille et ranger le tout le soir même et qui nous ont aidées à faire tourner la buvette toute la journée. Grâce à vous, cette journée a été une réussite !

Laurine

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Bien sûr Catherine a droit à ses congés annuels du 31 juillet au 18 août.

Seule une permanence téléphonique sera assurée par le Maire ou les Adjointes.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.